

RESERVE A AFG BANK

Gestionnaire / Chargé de clientèle

Agence

I PARTIES CONTRACTANTES

1. ADHERENT

N° de compte : 014099620001 (Prière fournir un relevé d'identité bancaire)

Mme ☐
Mlle ☐
M. ☐

Nom KEBW

Prénoms NAGO HIPPOLYTE

Date de Naissance 05/02/1989

Lieu de Naissance MAHIEOVA

Situation matrimoniale

Célibataire ☒

Marié(e) ☐

Divorcé(e) ☐

Veuf(ve) ☐

Adresse postale

Téléphone 07 87 73 43 29

Profession

chauffeur

Employeur

2. BENEFICIAIRES (Si vivants au moment de la prestation)

En cas de vie

☒ L'Assuré

☐ Autres, préciser svp

En cas de décès

☐ Mon conjoint non divorcé ni séparé de corps

☒ Mes enfants nés ou à naître

☐ Autres, préciser ci-dessous svp:

Nom & Prénoms:

Date de naissance:

Contact Tél:

Adresse :

II GARANTIES SOUSCRITES

1. Date d'effet du contrat

02/03/26 (mois et l'année)

2. Durée de cotisation

05 ans

3. Montant de la cotisation

2500 FCFA

4. Périodicité de cotisation :

☒

Mensuelle

☐

Trimestrielle

☐

Semestrielle

☐

Annuelle

5. Option Garantie décès : ☐ Oui ☐ Non (La prime décès de FCFA 3.000 est payable annuellement)

NB : Il est requis à la souscription des frais d'adhésion d'un montant de 4.000 FCFA payable au premier prélèvement.

Le contrat est valide sous réserve de l'acceptation du risque par NSIA Vie Assurances et paiement de la première

Fait à

Abidjan

le

06 / 11 / 2025

L'Adhérent

Réservé à AFG BANK
(Visa et cachet)

Réservé à NSIA Vie
(Visa et cachet)

SIGNATURE
CONFORME

AFG BANK CÔTE D'IVOIRE
06 NOV. 2025
AGENCE MARCORY MOSQUEE
CONSEILLER CLIENTELE

Direction du Développement
Adm
NSIA
01 B.P. 40

EXTRAITS DES CONDITIONS GENERALES

OBJET

BP CAPITAL BONUS a pour objet de garantir en capitalisation, la constitution et le service d'un capital à l'Adhérent au terme de sa période de cotisation.

BP CAPITAL BONUS offre en option aux adhérents, le paiement d'un capital garanti en cas de décès qu'elle qu'en soit la cause ou en cas d'invalidité absolue et définitive de l'assuré. Il permet, en plus, l'octroi d'un Capital Bonus aux adhérents par tirage au sort.

ADHERENTS

BP CAPITAL BONUS est proposé par l'intermédiaire de AFG BANK aux personnes physiques âgées de DIX-HUIT (18) ANS au moins et titulaires de comptes bancaires ouverts dans les livres de la AFG BANK.

Toutefois, lorsque l'adhérent a atteint son SOIXANTE CINQUIEME (65ème) anniversaire, il ne peut plus bénéficier de la couverture optionnelle décès.

CAPITALISATION

Les cotisations versées permettent de constituer pour l'Adhérent un capital. Le capital acquis est égal au cumul des cotisations nettes des frais de gestion capitalisés au taux d'intérêt garanti de 3,5 %, majoré des participations aux bénéfices.

CAPITAL DECES

En cas de décès de l'Adhérent, le capital correspond au montant de l'épargne constituée au moment du décès. Si l'adhérent a souscrit à la garantie optionnelle Décès Toutes Causes, il est reversé en sus de l'épargne constituée la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) Francs CFA.

EXCLUSIONS

Sont exclus, les risques de décès tels que définis ci-dessous:
Epidémies-Pandémies. Le suicide conscient et volontaire de l'Assuré avant deux années d'assurance (Code CIMA: article 66) ; le décès du fait volontaire des bénéficiaires d'assurance (Code CIMA: article 78 alinéa 1er) ; les conséquences de la participation de l'Assuré à une émeute, une rixe ou un acte criminel; les risques de guerre (les accidents occasionnés ou étant la conséquence d'un fait de guerre étrangère et/ou guerre civile) et le risque de Navigation Aérienne.

PRIMES

La cotisation périodique est fixée par l'adhérent sur son bulletin d'adhésion avec un minimum de 2.500 FCFA et peut être payée selon les périodicités suivantes:

- Mensuelle avec un minimum de FCFA 2.500
- Trimestrielle avec un minimum de FCFA 7.500
- Semestrielle avec un minimum de FCFA 15.000
- Annuelle avec un minimum de FCFA 30.000

La prime décès est de 3000 FCFA et payable annuellement

DUREE DE COTISATION

Le contrat est souscrit pour la durée indiquée par l'Adhérent sur son bulletin individuel d'adhésion avec un minimum de CINQ (5) ANS.

COTISATIONS EXCEPTIONNELLES

A tout moment, un adhérent peut verser sur son contrat un versement libre égal ou supérieur à 25.000 FCFA.

TIRAGE AU SORT

BP CAPITAL BONUS offre la possibilité d'octroyer, par tirage au sort, un CAPITAL BONUS aux adhérents qui remplissent les conditions suivantes: avoir un contrat valide — ne pas enregistrement d'échéances impayées — ne pas avoir effectué de rachat partiel et être en vie au moment du tirage.

Chaque opération de tirage se fait par l'extraction de 02 (Deux) numéros de police qui identifient les adhérents bénéficiant du Capital Bonus. Les tirages au sort ont lieu chaque trimestre et au plus tard avant le 30 du mois suivant le trimestre.

VERSEMENT DU CAPITAL BONUS

Le montant du capital bonus est de 500.000 FCFA et le niveau peut révisé d'un commun accord entre AFG BANK et NSIA Vie Assuranc

Le capital bonus est cumulatif. Il est reversé à l'assuré soit par le cr son compte individuel d'assurance où soit par la remise d'un chèque

L'assuré a le libre choix du mode de réversion. L'adhérent bénéficie capital bonus peut effectuer un rachat partiel par an, avant deux an effectives de cotisations ou de versement d'au moins 15% des coti: prévues sur toute la durée du contrat. L'obtention du Capital Bonu pas fin au contrat.

RENONCIATION

L'adhérent peut renoncer au contrat dans le délai de trente (30) jo compter du paiement de la première cotisation.

NANTISSEMENT

Dès la souscription, AFG BANK peut consentir à l'adhérent un pré garanti par le gage de son contrat. Au titre dudit nantissement, l'ac peut disposer de sa valeur de rachat de quelque manière que ce s que son contrat demeurera affecté à la garantie de ses engagements la AFG BANK.

RACHAT TOTAL

Après deux années effectives de cotisations ou de versement d'a 15% des cotisations prévues sur toute la durée du contrat, l'Adhé mettre fin au contrat en contrepartie de la cessation de toutes les

La valeur de rachat est minorée d'une pénalité de 5%, si le racha dans les dix (10) premières années d'Assurance. Au delà de cet pénalité est nulle.

RACHAT PARTIEL

Après deux années effectives de cotisations ou de versement d'i 15% des cotisations prévues sur toute la durée du contrat, et poi fasse la demande, tout adhérent peut retirer une fraction de l'épi: constituée une seule fois par an.

Le montant du rachat partiel n'est accordé que dans la limite de valeur de rachat disponible.

INFORMATION ANNUELLE

NSIA Vie Assurances adressera chaque année, un relevé réce compte individuel d'assurance.

NON PAIEMENT DES PRIMES

Lorsqu'une cotisation ou une fraction de cotisation n'est pas pa dix jours de son échéance, NSIA Vie Assurances adresse au C lettre recommandée par laquelle il l'informe qu'à l'expiration d'l quarante jours à dater de l'envoi de cette lettre, le défaut de pa entraîne soit la résiliation du contrat en cas d'inexistence de va soit la réduction du contrat (Code CIMA : Article 73 alinéa 3).

PRESCRIPTION

Conformément à l'article 28 du Code CIMA, la prescription est ANS dans les contrats d'assurance sur la vie.

MODIFICATION DES INFORMATIONS DE BASE

En cours de contrat, il est demandé à l'assuré d'informer l'ass changements d'adresse géographique, de boîte postale, de c niques etc.

PIECES A FOURNIR

En cas de vie

- Une demande de prestation de l'adhérent
- L'original du bulletin d'adhésion (à défaut, la déclaration de
- La pièce d'identité de l'adhérent et des bénéficiaires désigné

En cas de deces

- Un courrier de déclaration de sinistre
- L'original du bulletin d'adhésion (à défaut, la déclaration de
- L'acte de décès
- Le certificat de décès
- La copie de la CNI de l'assuré
- Les copies des CNI des bénéficiaires majeurs

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte
KEBLI NAGO HIPPOLYTE

Domiciliation :		AFG Bank Côte-d Ivoire			AFGB CI AGENCE PRINCIPALE PLATEAU	
CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE		CLÉ RIB	DEVISE	
CI260	01201	014099620001		47	XOF	
BIC:		AFGICIAB				
IBAN:		CI93CI2600120101409962000147				

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte
KEBLI NAGO HIPPOLYTE

Domiciliation :		AFG Bank Côte-d Ivoire	AFGB CI AGENCE PRINCIPALE PLATEAU	
CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE	CLÉ RIB	DEVISE
CI260	01201	014099620001	47	XOF
BIC:		AFGICIAB		
IBAN:		CI93CI2600120101409962000147		

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte
KEBLI NAGO HIPPOLYTE

Domiciliation :		AFG Bank Côte-d Ivoire	AFGB CI AGENCE PRINCIPALE PLATEAU		
CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMÉRO COMPTE	CLÉ RIB	DEVISE	

